

COMMUNE DE MITTELHAUSEN

Séance du 20 juin 2014

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 13

Date de convocation : 13 juin 2014

Présents : GOEHRY Mireille, Maire, ALBINET Arnaud, 1^{er} Adjoint, FLICK Guillaume, 2^{ème} Adjoint, FELDMANN Jean-Paul, 3^{ème} Adjoint BRUCKMANN Jacques , DI GIUSTO Christiane, FELDMANN Laure, GOEHRY Sophie, LOHR Monique, , SAENGER Tharcisse, SCHAEFFER Anita

Pouvoirs : HAMM André à FLICK Guillaume, HUSER Michel à SAENGER Tharcisse

Absents non excusés : BARROUILLET Danièle, MENNY Alain

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 mai 2014 qui a été adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : FLICK Guillaume

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal et désignation d'un secrétaire de séance
2. Elections sénatoriales : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants : 3 titulaires et 3 suppléants (élection parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours) ; ci-joint arrêté préfectoral du 06 juin 2014 + tableau.
3. Agrément d'un permissionnaire de chasse
4. SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn : demande d'adhésion des communes de Gingsheim et Duntzenheim

Délibération n° DCM-2014-038**5. Institutions et vie politique****5.3 Désignation de représentants**

DÉPARTEMENT : Bas-Rhin

ARRONDISSEMENT (subdivision) :

Strasbourg-Campagne

Effectif légal du conseil municipal :

15

Nombre de conseillers en exercice :

15

Nombre de délégués à élire :

3

Nombre de suppléants à élire :

3

COMMUNE :

MITTELHAUSEN**PROCÈS-VERBAL****DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS****DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS****SUPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION****DES SÉNATEURS**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix-neuf heures cinq minutes, en application des articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Mittelhausen

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

ALBINET Arnaud	FLICK Guillaume	SCHAEFFER Anita
BRUCKMANN Jacques	GOEHRY Mireille	
DI GIUSTO Christiane	GOEHRY Sophie	
FELDMANN Jean-Paul	LOHR Monique	
FELDMANN Laure	SAENGER Tharcisse	

Absents : HAMM André (excusé : a donné pouvoir à M. FLICK)

HUSER Michel (excusé : a donné pouvoir à M. SAENGER)

BARROUILLET Danièle (non excusée)

MENNY Alain (non excusé)

1. Mise en place du bureau électoral

Mme GOEHRY Mireille, maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance.

M FLICK Guillaume a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

COMMUNE DE MITTELHAUSEN Séance du 20 juin 2014

Le maire (ou son remplaçant) a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 (treize) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM FELDMANN Jean-Paul, DI GIUSTO Christiane, GOEHRY Sophie, FELDMANN Laure

2. Mode de scrutin

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.** S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire (ou son remplaçant) a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Le maire (ou son remplaçant) a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégué(s) et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, qui comprennent les bulletins blancs, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide). Ces bulletins ou ces enveloppes

COMMUNE DE MITTELHAUSEN Séance du 20 juin 2014

annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque tous les mandats n'ont pas été attribués au premier tour de scrutin, il a été procédé à un second tour de scrutin. Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

4. Election des délégués

4.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel..... 13
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 13
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 13
- e. Majorité absolue 7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
GOEHRY Mireille.....	13	Treize
ALBINET Arnaud.....	13	Treize
FLICK Guillaume.....	13	Treize

4.3. Proclamation de l'élection des délégués

Mme GOEHRY Mireille née le 15/02/1960 à Strasbourg

Adresse 13, rue des artisans – 67170 MITTELHAUSEN

a été proclamé(e) élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M ALBINET Arnaud né le 03/10/1971 à ALBI (81)

Adresse 8, rue principale – 67170 MITTELHAUSEN

a été proclamé(e) élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M FLICK Guillaume né le 12/03/1963 à STRASBOURG

Adresse 1a rue des hirondelles – 67170 MITTELHAUSEN

a été proclamé(e) élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

5.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

a. Nombre de conseillers présents à l'appel.....	13
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	13
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	13
e. Majorité absolue ⁽⁴⁾	7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
FELDMANN Jean-Paul.....	13	Treize
LOHR Monique	13	Treize
SAENGER Tharcisse	13	Treize

5.3. Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu ¹.

M FELDMANN Jean-Paul né(e) le 12/09/1949 à STRASBOURG

Adresse 11, rue des artisans – 67170 Mittelhausen

a été proclamé(e) élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme LOHR Monique né(e) le 17/09/1953 à STRASBOURG

Adresse : 1 rue du Gressweg – 67170 MITTELHAUSEN

a été proclamé(e) élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M SAENGER Tharcisse né(e) le 17/05/1957 à SAVERNE

Adresse 3, rue du Gressweg – 67170 MITTELHAUSEN

a été proclamé(e) élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

6. Observations et réclamations / Néant

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 20 juin 2014 à dix-neuf heures trente minutes, en triple exemplaire a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), les autres membres du bureau et le secrétaire.

Délibération n° DCM-2014-039

3. Domaine et patrimoine

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Lot de chasse : Agrément d'un nouveau permissionnaire

- Vu la demande formulée par M. Michaël KLEIN,
 - Vu les pièces justificatives (permis de chasser, références cynégétiques, assurances et pièces d'identité),
 - Vu l'avis favorable de la commission consultative de la chasse, réunie le 27 mai 2014,
- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
- décide d'agréer la personne suivante :

Lot de chasse de Mittelhausen (Locataire : M. Patrice THOMAS)

M. KLEIN Michaël, demeurant 16 rue de la Sablière 67370 STUTZHEIM-OFFENHEIM

Vote à l'unanimité

Délibération n° DCM-2014-040

5. Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

Adhésion au Sivu du Groupe scolaire sud du Pays de la Zorn des communes de Duntzenheim et Gingsheim

- VU** l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2014 portant création du SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn entre les Communes de HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN, WALTENHEIM-SUR-ZORN et WINGERSHEIM avec siège 43 route de Strasbourg à HOCHFELDEN,
- VU** la délibération de la Commune de GINGSHEIM en date du 28 février 2014 sollicitant son adhésion à ce SIVU,
- VU** la délibération de la Commune de DUNTZENHEIM en date du 18 mars 2014 sollicitant son adhésion à ce SIVU,
- VU** la délibération du comité directeur du SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn en date du 17 juin 2014 approuvant l'adhésion des Communes de DUNTZENHEIM et GINGSHEIM à ce Syndicat à compter du 1^{er} septembre 2014,

Considérant qu'en vertu de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des Communes membres sont amenés à se prononcer sur l'adhésion de ces 2 communes nouvelles :

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion des Communes de DUNTZENHEIM et GINGSHEIM au SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn à compter du 1^{er} septembre 2014,
- **APPROUVE** l'extension des statuts à ces 2 Communes.

Vote à l'unanimité

GOEHRY Mireille

ALBINET Arnaud

FLICK Guillaume

FELDMANN Jean-Paul

BARROUILLET Danièle

BRUCKMANN Jacques

DI GIUSTO Christiane

FELDMANN Laure

GOEHRY Sophie

HAMM André

HUSER Michel

LOHR Monique

MENNY Alain

SAENGER Tharcisse

SCHAEFFER Anita